PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°31 – 2013

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

L'Usine à Gaz : pôle artistique de la région de Nyon
- contribution de CHF 204'000.- au projet d'extension par la construction d'une deuxième salle

RESPONSABLE : GÉRARD PRODUIT

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

Depuis 2009, une série d'enquêtes faites auprès des communes et des acteurs culturels de la région, de démarches participatives et de groupes de travail menés par le Conseil régional ont fait ressortir la nécessité de développer des partenariats entre différentes institutions (théâtres, centres culturels, festivals ou collectifs d'artistes) dans le but de favoriser la création artistique, la vie culturelle locale et le rayonnement de la région au sein de l'arc lémanique et au-delà.

Ces partenariats lient en général une institution culturelle, la commune territoriale et le Conseil régional. Ils fixent des objectifs qui garantissent la création et la promotion de projets émanant d'artistes de la place. Par cette fonction d'incubateur, l'institution gagne en visibilité et voit son rôle s'affirmer dans le tissu artistique de l'arc lémanique. Ces partenariats garantissent ainsi la reconnaissance de la région et de ses institutions auprès de tiers. C'est le cas de l'Etat de Vaud, dont le soutien financier (subvention) en faveur d'institutions ou de projets de création basés dans le district a été engagé pour la première fois en 2013, voire augmenté parce que le Conseil régional a pu engager un soutien sous forme de subvention (voir annexe).

Dans ce cadre, l'Usine à Gaz, principale institution entre Lausanne et Genève gérée de façon professionnelle, s'est engagée à atteindre des objectifs régionaux ambitieux en développant une politique d'aide à la création et à la diffusion d'artistes.

- Au minimum 70% des artistes programmés sont issus de la région, de l'arc lémanique ou de Suisse ;
- Elle coproduit des créations d'artistes (soit par un financement, soit en mettant les lieux à disposition pour de la résidence ou pour prendre le risque de la première représentation) ;
- Elle forme des jeunes aux métiers techniques du spectacle (stages, apprentissages, formation continue, etc.) ;
- Elle développe des partenariats avec des institutions / acteurs culturels de la région.

Récent exemple de collaboration régionale, l'Usine à Gaz, d'entente avec le Casino théâtre de Rolle, coproduit la création de l'artiste Saint-Georgeais Julien Mégroz (création mars 2014). Cet exemple démontre l'intérêt de renforcer le rôle de certaines institutions qui disposent des compétences pour accueillir des artistes issus des différentes communes du district. Ce résultat répond aux exigences posées par le Conseil régional. Les engagements des différents acteurs culturels garantissent que d'autres projets de ce type puissent se développer dans la région, puis être assurés d'être diffusés dans d'autres lieux / régions.

2. Enjeux

L'extension de l'Usine à Gaz répond à un besoin régional en matière de politique culturelle, principalement pour les raisons suivantes :

1. L'extension de l'Usine à Gaz permettra d'asseoir les festivals Visions du Réel et far°, qui contribuent à la renommée de la région et à sa promotion touristique. En effet, les activités et institutions qui gravitent autour de ce pôle culturel qu'est l'Usine à Gaz contribuent à la notoriété de la région, renforçant l'attrait touristique de celle-ci. Pour mettre en évidence cette relation, le Conseil régional souhaite par ailleurs évaluer les retombées économiques directes, indirectes et induites de ces activités[1].
2. Les différentes études et enquêtes ont largement démontré le besoin régional en équipements artistiques pouvant être utilisés à des fins de création et de répétition.
3. L'Usine à Gaz est à ce jour l'unique lieu culturel entre Genève et Lausanne qui dispose d'une direction et d'une équipe de professionnels (le Casino théâtre de Rolle s'oriente dans ce sens). La gestion professionnelle et l'occupation permanente du lieu à des fins artistiques permettent l'accueil d'artistes pour des répétitions de quelques jours (résidence) ou des contrats d'accueil pour des projets de création.
4. Le taux d'occupation actuel de l'Usine à Gaz est à son maximum, environ 200 jours par année pour des activités artistiques. Le lieu actuel ne peut accueillir plus de créations et de résidences, ni de diversifier encore la programmation.
5. Le partenariat entre la ville de Nyon, le Conseil régional du district de Nyon et l'Usine à Gaz se matérialise par une convention tripartite (2013-2016) dont l'objectif est notamment le renforcement de la capacité d'accueil de création intra-muros.

L'adoption du plan de quartier Vy-Creuse en février 2010 a permis à la commune de mettre la priorité sur le développement de l'Usine à Gaz, qui est aujourd'hui entravé par l'exiguïté du site. En conséquence, un concours a été organisé par la ville de Nyon en automne 2012 pour prévoir l'extension de l'Usine à Gaz. Il tient compte notamment :

- Une deuxième salle avec une capacité de 200 places assises. Cette taille modeste a été estimée pour répondre aux besoins tant de porteurs de projet réguliers (comme le festival far°, Visions du réel) que de la création artistique contemporaine ne répondant pas à des fins commerciales : comme le rapport de proximité avec le public créé par un plancher de scène au même niveau que le sol de la salle. L'occupation de l'actuelle salle de l'Usine à Gaz pour des concerts pourra être enrichie (un assainissement acoustique est parallèlement prévu) ;
- Une salle de répétition ;
- L'optimisation de l'accueil (le foyer avec le bar, la billetterie, les wc, etc) ;
- Un dépôt et un atelier technique, l'adaptation en conséquence des espaces existants comme la loge, la machinerie scénique, la régie, etc. ;
- L'accès pour les livraisons / circulation ;
- Un espace administratif ;
- L'hébergement pour les artistes en résidence.

Sur 40 inscriptions au concours, 36 projets ont satisfait aux conditions. Le projet « BERTOLT » a été sélectionné. Un groupe de travail constitué d'experts externes, d'institutions culturelles, de deux services de la commune de Nyon et d'un représentant du Conseil régional a préparé les éléments nécessaires pour une demande de crédit pour l'étude du projet lauréat.
Le préavis municipal est consultable sur le site de la Ville de Nyon (préavis n°116).

[1] A titre d'exemple, pour chaque franc accordé au Grand Théâtre de Genève, 2.15 francs sont générés dans l'économie du canton de Genève.

Gouvernance

L'année 2013 est une année charnière pour la politique culturelle régionale. Cette année pilote devrait permettre d'affirmer son orientation pour les prochaines années autour de la création dans différents domaines artistiques. La convention tripartite entre l'Usine à Gaz, la commune de Nyon et le Conseil régional représente un des différents partenariats qui matérialisent cette orientation.

La conjonction de ce partenariat avec le projet d'extension de l'Usine donne de la cohérence entre l'attribution des subventions et les investissements. Cette complémentarité facilite aussi l'atteinte des objectifs de plus long terme : affirmer la région de Nyon comme le principal centre culturel et vivier artistique, une destination touristique entre Lausanne et Genève.

En ce qui concerne les prochaines étapes, les modalités suivantes seront confirmées :

- Phase d'étude :
  Un représentant du Conseil Régional participe au groupe de travail.
- Phase de réalisation :
  Dans un second temps, un représentant technique et un représentant politique du Conseil Régional participeront à la commission construction de la commune.
- Phase d'exploitation :
  Les conditions de participation du Conseil Régional seront précisées par l'adaptation de la convention tripartite.

3. Calendrier, organisation

Février 2010	Projet de quartier légalisé
Eté 2011	Préavis municipal 2011-05 pour le concours
Hiver 2012-2013	Résultats du concours, sélection du projet lauréat
02.09.2013	Décision du Conseil communal pour le crédit d'étude du projet lauréat
11.09.2013	Décision du Conseil intercommunal pour le soutien financier à cette étude
Oct. 2013 – oct. 2014	Etude du projet lauréat
Novembre 2014	Demande de crédits de réalisation
Printemps 2015	Phase de réalisation

4. Financement

L'intérêt de la démarche réside dans la réalisation simultanée des projets publics et privés intégrés dans le plan de quartier. Néanmoins, le cahier des charges du concours de l'extension de l'Usine à Gaz ne comprend que les pièces constructibles en propriété communale. **La part du financement qui concerne directement les équipements de l'Usine à Gaz est de 85%. La part régionale peut être estimée à 20% de la partie artistique : CHF 204'000.- de l'étude.**

	Total TTC	part Nyon	part « artistique » du projet	part CR	part tiers*
Concours	153'000.-	153'000.-	-	0.-	0.-
Etude du projet	1'200'000.-	996'000.-	1'020'000.-	204'000.-	hors préavis
Investissement	11'181'000.-	à définir	9'503'850.-	à définir	à définir
Total	12'381'000.-	à définir	10'523'850.-	à définir	à définir

Soutien cantonal

Parallèlement, le Conseil régional interviendra auprès du canton pour étudier la possibilité d'octroi d'un prêt dans le cadre de la Loi sur la promotion économique, puisque ce projet améliorera la capacité d'accueil du festival Visions du Réel et du far°, qui génèrent des retombées touristiques pour la région[2].

4.1 Inscription du projet dans le plan d'investissement régional

En matière d'investissement régional, le projet s'inscrit donc dans la famille culture. Le plan d'investissement régional n'étant pas encore approuvé, cette dépense qui correspond à la première étape du projet sera le moment venu transférée dans le plan d'investissement régional.

Plan d'investissement régional
Famille Culture (vert foncé)
Montant total estimé : CHF 6 millions

Phases du projet	Coût total (million CHF)	Participation des tiers	Communes territoriales	Régionyon
Extension UAG Etape 1 : étude Préavis 31-13	1'200'000.-	-.-	996'000.-	204'000.-

Le présent soutien financier ne préjuge pas du niveau de l'engagement financier qui pourra être accordé par la région dans la perspective de la réalisation de ce projet.

[2] Visions du Réel en 2012 : 25'000 entrées, 1'200 nuitées hôtelières, films programmés : 41 pays représentés

5. Conclusion

Le Comité de direction a identifié le projet d'extension de l'Usine à Gaz comme projet culturel prioritaire d'intérêt régional. En parallèle de la convention tripartite qui lie le Conseil régional à l'institution, le Comité de direction propose que le Conseil régional entre en matière pour une participation financière à l'étude de faisabilité du projet à hauteur de CHF 204'000.-.

Cette contribution donnera la légitimité à la région pour négocier les conditions de partenariat pour le développement de l'Usine à Gaz et favoriser son rayonnement au sein de l'arc lémanique. Ce soutien de la région facilitera également la recherche de fonds tiers.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu	le préavis du Comité de direction N°31-2013 relatif à une demande de crédit de CHF 204'000.- pour l'étude de l'extension de l'UAG
ouï	le rapport de la commission ad'hoc,
ouï	le rapport de la commission gestion & finances,
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide	d'accorder le crédit de CHF 204'000.- en faveur de l'étude de l'extension de l'UAG
	d'imputer le montant total de CHF 204'000.- sur le compte d'investissement, ce montant sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 11 juillet 2013, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président — Gérald Cretegny

Le Secrétaire — Patrick Freudiger

Annexes :
- liste des subventions accordées par l'Etat de Vaud aux institutions basées dans le district de Nyon (état au 30.04.13)
- politique culturelle régionale :
  1) dispositions générales (conditions et critères d'intérêt régional)
  2) la politique culturelle régionale : modalités dans l'attribution des soutiens (gouvernance)

Références :
- site internet du Conseil régional – lire dans l'onglet « projets phares » : http://www.regionyon.ch/projets/theatres/
- préavis municipal no 116 : accessible sur le site de la ville de Nyon
- convention tripartite entre le Conseil régional, la commune de Nyon et l'Usine à Gaz. A disposition sur demande au secrétariat régional (pôle marketing territorial / culture).